

SERVICE COMMUNAL HYGIÈNE-SANTÉ (PUBLIQUE)

Le SCHS assure des missions de proximité au service des Alésiens afin d'apporter des réponses aux problèmes d'hygiène et de salubrité publique.

Le Service Communal Hygiène et Santé (SCHS) de la Ville d'Alès est un acteur de la Santé Publique depuis 1902 (1^{ère} loi de SP).

Le SCHS n'a compétence que sur le territoire de la Ville d'Alès (Pouvoirs de police du Maire et du Préfet).

La Santé Publique recouvre l'ensemble des interventions, comme la prévention, qui visent à améliorer la prise en charge de la santé d'une population dans son milieu de vie et permettre ainsi à chacun de bénéficier d'un environnement sain (OMS).

La Santé Environnementale est notre cœur de métier, et c'est la clé d'une meilleure santé.

S'en préoccuper aujourd'hui constitue un enjeu majeur pour améliorer vos conditions de vie, pour réduire la contamination des milieux et l'impact des changements environnementaux.

Dans les cas suivants, contactez le Service Communal Hygiène-Santé

- En tant que locataire, votre logement ne dispose pas d'aération pour renouveler l'air intérieur (présence de moisissures ou d'humidité), votre installation électrique vous semble dangereuse, vous n'avez pas de chauffage dans votre appartement, vos chambres ou votre salon sont sans fenêtre, vous n'avez pas de sanitaire (WC),
- Vous vous posez des questions sur les ondes électromagnétiques émises par les antennes-relais proches de votre habitation,
- Vous constatez la présence de rats dans votre quartier, des animaux errants dans votre rue.

En fonction de votre situation, les agents du SCHS se mobiliseront pour répondre à votre signalement.

Le rôle du Service Communal Hygiène-Santé

- **Pour votre habitation :** Vous accompagner, vous conseiller et effectuer un diagnostic de votre habitation (RSD ou décret décent), pour que les désordres soient traités par votre propriétaire dans les meilleurs délais.
- **Pour les ondes des antennes-relais :** Interpeller l'ANFR pour qu'une mesure soit réalisée. Cette mesure est gratuite et l'Agence Nationale des FRéquences vous communiquera directement les résultats.
- **Pour les nuisances sur le domaine public (rats, odeurs, ...) :** Analyser l'environnement et agir (traitement 3D réglementaire) durablement pour éliminer la gêne occasionnée.
- **Pour tous les autres risques sanitaires (Monoxyde de carbone, Saturnisme infantile, légionnelle, qualité de l'eau des spas) :** Intervention avec le soutien de notre réseau pluridisciplinaire.

Le Service Communal Hygiène et Santé (SCHS) participe à une dynamique partenariale, en étant partie prenante de la CPLD (CAF) ou du PLHI (DDTM/ARS). Ainsi, si en qualité de locataire, votre logement est non-décent, voire insalubre, il sera le relais auprès des autorités compétences.

Besoin de plus d'informations ?

- **Termites :** Responsables de dégâts importants dans les bâtiments, une véritable lutte contre les termites est déclarée. Retrouvez les mesures prises sur le site www.ecologique-solidaire.gouv.fr.
- **Exposition au plomb :** Engendrant de graves problèmes sur la santé, l'exposition au plomb, est aujourd'hui surveillée de très près.

Pour connaître la politique de prévention mise en place, cliquez [ici](#).

- **Ondes électromagnétiques** : Deux sites à votre service pour obtenir toutes les informations sur les risques, dangers, et conseils de prévention au sujet des ondes électromagnétiques, www.economie.gouv.fr ou www.ecologique-solidaire.gouv.fr.
- **Qualité de l'air intérieur** : Avec une surveillance accrue de la qualité de l'air intérieur, les établissements recevant du public sont soumis à des règles précises, à retrouver [ici](#).
- **Ambroisie** : Plante envahissante possédant un fort pouvoir allergisant, l'ambroisie se développe et se multiplie facilement partout. Retrouvez toutes les mesures et recommandations sur le site de l'[Agence Régionale de Santé](#).

Nos partenaires





Informations réglementaires

Règlement sanitaire départemental. (PDF – 1 Mo)

[Cliquez ici](#)

Nuisances sonores. (PDF – 518 Ko)

[Cliquez ici](#)

Non-décence d'un logement. (PDF – 210 Ko)

[Cliquez ici](#)

Risques légionelles. (PDF – 95 Ko)

[Cliquez ici](#)

Risques sanitaires spas publics.(PDF – 90 Ko)

[Cliquez ici](#)

Animaux errants. (PDF – 318 Ko)

[Cliquez ici](#)

Termites. (PDF – 135 Ko)

[Cliquez ici](#)

Ondes électromagnétiques (loi). (PDF – 170 Ko)

[Cliquez ici](#)

Ondes électromagnétiques (décret). (PDF – 117 Ko)

[Cliquez ici](#)

Exposition au plomb. (PDF – 310 Ko)

[Cliquez ici](#)

Partager sur facebook

Facebook

Partager sur twitter

Twitter

Partager sur linkedin

LinkedIn

Plus d'infos

Adresse

Galerie marchande Centr'Alès,

Rue Edgar Quinet

30100 Alès

Horaires

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone

[04 66 91 20 90](tel:0466912090)

Courriel



hygiene.sante@ville-ales.fr

Demande d'intervention du SCHS

Accéder au formulaire de demande d'intervention

[Cliquez ici](#)